

## Protocole DGAC : précisions

Alors qu'un Bulletin d'Informations est en cours de finalisation pour donner les détails et explications nécessaires à la bonne compréhension des mesures contenues dans le texte du protocole DGAC, l'UTCAC a souhaité préciser un certain nombre de choses.

### LES SYMBOLES

Comme à chaque négociation, au-delà des mesures précises pour telle ou telle catégorie de personnels, chacun était attaché à des « symboles ».

Ainsi, il était hors de question, pour l'UTCAC, de pouvoir discuter jusqu'à la fin sans l'obtention de trois mesures qui, si elles ont des effets concrets, sont également des symboles importants :

- La refonte complète de la grille indiciaire de l'ensemble du corps des TSEEAC, bénéficiant à chaque TSEEAC, afin de consacrer le caractère atypique du corps des TSEEAC en portant l'indice terminal du corps au-delà du 700 (il sera fixé à 702) après la réforme de la catégorie B de la Fonction Publique instaurant une grille indiciaire commune à l'ensemble de cette catégorie. Cette mesure sera prolongée par une étude afin de préparer l'avenir du corps en se penchant sur le niveau de recrutement, après l'allongement de la durée de formation et l'obtention de la délivrance d'une Licence du LMD. L'UTCAC n'a pas caché que le reclassement en catégorie A de l'ensemble du corps est clairement visé.
- Alors que les ICNA accrochaient le HEB, la création du nouveau corps des ICEAC englobant les IEEAC et accessible aux Attachés et aux CTAC, disposant d'un GRAF (Grade d'accès fonctionnel) permettant d'atteindre le HEA statutaire (et pas uniquement par le biais d'emplois fonctionnels) était essentielle pour le futur.
- La constitution du FABEC étant sur les rails, il était vital de ramener le jeune SCN DSAC à un niveau proche de celui de son homologue de la DSNA, notamment sur le plan des licences des personnels mais encore plus de la construction européenne : les dispositions actées sont autant de clés que la DSAC devra utiliser.

### LES MESURES « ORGANISATIONNELLES »

Au-delà de la préservation des personnels de l'ensemble de la DGAC, au moment où les évolutions européennes liées au ciel unique et à la mise en œuvre du FABEC s'accroissent, il était également important pour l'UTCAC de préserver la possibilité pour les personnels de passer d'un domaine ou d'un service à l'autre, quelles que soient les évolutions que nous apportera l'Europe et de se préoccuper de l'ensemble des services, au-delà de la seule DSNA.

#### Mesures d'accompagnement

Deux GT sont créés pour accompagner les évolutions liées aux négociations internationales.

L'un d'eux, le GT « garanties sociales » est chargé de définir les critères et principes déterminants pour les évolutions statutaires, réglementaires et d'organisation du travail pour les personnels de l'ensemble de la DGAC dans le cadre de la construction du FABEC. Il doit également prévoir les évolutions à même de garantir un équilibre global de la DGAC et une fluidité des personnels entre les différents services de la DGAC, y compris l'ENAC.

Comme cela est rappelé à plusieurs endroits dans le protocole, aucune mobilité forcée ne sera envisagée, quelles que soient les évolutions

#### La surveillance et sa place en Europe

L'UTCAC souhaitait que soit réaffirmé le rôle de la DSAC en matière de surveillance face à l'EASA parce que, contrairement à ce qu'avait avancé la CGT en CTP DSAC, les personnels de la DSAC sont attachés à leurs métiers, souhaitent continuer de pouvoir les exercer et n'ont pas envie de voir l'EASA récupérer toutes les tâches de surveillance.

Le texte protocolaire exprime clairement le point de vue de la France qui consiste à construire une Europe à 3 piliers (comme en France) : le Régalien (EASA) – la surveillance (les Autorités de surveillance) – les prestataires de services (DSNA, AFIS, EGNOS ...).

## Les passerelles

Le texte mentionne clairement, et à plusieurs reprises, que les capacités de mobilité seront maintenues et que des passerelles garantiront à tous les personnels de l'ensemble de la DGAC des parcours professionnels leur permettant d'exercer dans l'ensemble des domaines de l'aviation civile.

Ce « brassage » des personnels est illustré par la création d'un pôle de compétences navigation aérienne au sein de la DSAC où des personnels de la DSNA pourront être affectés ou détachés pour des périodes plus ou moins longues.

## Le FABEC

Le concept du FABEC « du sol à illimité » est cité dans ce protocole, ce qui est primordial aux yeux de l'UTCAC. En effet, l'UTCAC refuse toute idée de construction d'un FABEC par morceaux ou par couches qui nous ferait courir le risque de voir les TSEEAC et IEEAC exclus une fois que les espaces supérieurs et l'en-route seraient traités ... « oubliant » ainsi les services dits annexes (information aéronautique...) d'une part, les espaces inférieurs ainsi que les aérodromes d'autre part.

## L'information aéronautique

Le renforcement du rôle du SIA et de ses outils, en tant que pilote du réseau d'information aéronautique national est acté et il est prévu de faire en sorte qu'il soit un pôle d'excellence reconnu en matière d' AIS. Dans le cadre de la migration de l' AIS vers l' AIM, le rôle du BNI va évoluer et les conclusions de l'étude menée par la DO, avec les personnels du BNI, à

l'initiative de l'UTCAC seront mises en œuvre dans les meilleurs délais (*organisation et reconnaissance des compétences*). Concernant le programme EAD une réponse de la DGAC à l'appel d'offre lancé par la société GroupEAD pour permettre une participation française à ce programme européen va être étudiée.

## La navigation par satellites

Le pôle d'élaboration des procédures de la DSNA va être renforcé au travers du BPS du SIA (dont la formation sera renforcée à l'aide de personnels détachés) et les subdivisions études des SNA pour pouvoir, là aussi, répondre à des demandes européennes, voire internationales.

## Le contrôle aérien

La stratégie de réorganisation des basses couches conduira à une réduction du nombre de centres de contrôle d'approche. Un GT déterminera le volet social associé et une étude sur les compétences, les méthodes (y compris les conditions d'armement) et les outils des TSEEAC assurant le service du contrôle d'aérodrome sera menée sur la durée du protocole. Dans ce cadre, la reconnaissance du rôle des instructeurs régionaux et des chefs CA (volet social) sera étudiée.

La SP ICNA sera améliorée (*âge limite 42 ans, 3 ans d'exercice du contrôle au lieu de 4 (4 au lieu de 5 pour Vigie Trafic CDG et CIV), ancienneté 5 ans au lieu de 6*).

## L'organisation des SNA

Dans le GT encadrement DO qui va être réactivé, l'UTCAC défendra l'accès des TSEEAC aux postes d'encadrement dans les SNA, aux côtés des ICNA.

## LES MESURES DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

L'UTCAC était également très attaché à la création de véritables parcours qualifiants dans les différents domaines d'activité de la DGAC et à la concrétisation de ceux-ci par l'instauration de licences.

Il est, en effet, aisé de constater que, en Europe, la reconnaissance d'une **réelle technicité** passe par la **détention d'une licence** et, après la licence de contrôleur aérien ou la licence ATSEP au sein de la DGAC, et à côté des licences de personnel navigant ou encore de mécanicien sol dans le monde de l'aéronautique, il nous semblait logique de faire créer une licence pour les métiers de la surveillance et une autre pour les métiers de la navigation aérienne hors contrôle et maintenance.

## La licence d'inspecteur de surveillance

Le GT actuellement en cours devra terminer ses travaux avant la fin de l'année 2010 en vue de la mise en œuvre de cette licence en 2011.

Elle sera Française à sa création, mais a vocation à être reconnue puis adoptée par l'ensemble de nos partenaires européens. Elle concrétisera une harmonisation des méthodes de travail en Europe qu'il est indispensable d'envisager au plus vite.

La liste des domaines d'activité concernés est donnée (aéroports, transport aérien, travail aérien, prestataires de service navigation aérienne, formation et licences des PN, environnement, aviation générale et sûreté) et toutes les catégories de personnels exerçant ces métiers devront être détenteurs d'une licence. Son futur statut européen nous a également permis de faire reconnaître l'importance d'une formation de qualité à la langue anglaise.

Enfin, à la demande insistante du seul UTCAC, la **loi du grand-père** sera appliquée et les agents concernés n'auront pas à repasser, une nouvelle fois, toutes les étapes des formations existantes au moment de la mise en œuvre de celle-ci.

### La licence d'opérateur des services de la navigation aérienne (ANSO)

Rappelons-nous que l'UTCAC avait obtenu la création du GT ESARR5 TSEEAC, en vue de pallier le manque de réflexion provoqué par le rejet des TSEEAC du GT ATSEP au motif d'un nouveau concept : l'exclusivité de fonction.

Plus d'une quinzaine de réunions sans voir un représentant de la CGT, de la CFDT ou de la CFTC

... uniquement ceux de FO qui, après avoir tenté dans un premier temps, de ralentir les travaux du GT ont tenté, en final, de le saborder au moment du dernier CTP DSNA ... sans succès heureusement. La licence prenant en compte les travaux du GT ESARR5 sera mise en œuvre avant fin 2012.

### L'informatique de gestion

Certaines fonctions de ce domaine seront concernées par la licence ESARR5 évoquée supra, mais il était également important à nos yeux de faire reconnaître le caractère **technique et péri-opérationnel** de ces métiers qui seront revalorisés. Au cours des études qui vont être menées, l'UTCAC mettra en valeur ces caractéristiques.

## LES MESURES STATUTAIRES

Nous y reviendrons dans un Bulletin d'Informations et dans d'autres télégrammes, mais les principales avancées sont les suivantes :

### Le corps des TSEEAC

Si l'on tente de résumer les mesures concernant le corps des TSEEAC, il faut citer :

- La mise en œuvre de la formation à 3 ans pour la rentrée du 2<sup>e</sup> semestre 2011
- La concrétisation de l'obtention d'une Licence du LMD en fin de cette formation initiale
- Le renforcement du niveau d'Anglais du concours externe (Niveau 4) comme pour les ICNA
- Le relèvement de l'Indice terminal du corps de 646 à 702 brut avec une revalorisation appliquée à tous les échelons de tous les grades

L'UTCAC a obtenu, en marge, que les instructeurs TSEEAC (CA) à l'ENAC puissent conserver le bénéfice de leur ISQ, à l'instar des ICA.

### Le corps des ICEAC

En entrant dans le corps des ICEAC, les IEEAC obtiennent l'accès, par le biais d'un GRAF, au HEA statutaire au travers d'un grade.

Le niveau d'Anglais de recrutement sera renforcé pour atteindre le niveau B2 en fin de formation.

### Les emplois fonctionnels

Outre l'introduction d'un mécanisme permettant de passer d'un emploi fonctionnel à l'emploi fonctionnel immédiatement supérieur au bout de 4 ans et pour

prendre en compte celui-ci, le nombre d'emplois fonctionnels sera augmenté comme suit en 2012 :

- + 8 chefs de service technique (**HEB**) accessible notamment aux ICNA chefs
- + 20 Chefs d'Unité Technique de l'Aviation Civile - CUTAC (filiale encadrement) (**HEA**)
- + 20 Chefs d'Unité Technique de l'Aviation Civile - CUTAC (filiale technique) (**HEA**)
- + 20 conseillers d'administration (12 niv1 et 8 niv2)
- + 15 Cadres Supérieurs Techniques de l'Aviation Civile - CSTAC (**1015 accéléré**)

Les assistants de subdivision accéderont au CTAC (les conditions pour mémoire sont 10 ans de DGAC dont 4 de RTAC + 2<sup>e</sup> qualification) et une étude sera lancée en vue d'élargir la liste des fonctions donnant accès au RTAC.

### Le corps des Attachés

Ils obtiennent l'accès au corps des ICEAC sous conditions fixées par un GT. Dans ce GT, l'UTCAC défendra l'accès des attachés exerçant des fonctions techniques, sur des postes en recouvrement comme, par exemple, les chefs de cabinets de DSAC/IR, les chargés de qualité/PPO/PSE, ou ceux qui encadrent dans les domaines techniques (sûreté, etc.).

Le taux promus/promouvables sera, en outre, maintenu pendant toute la durée du protocole.

## LES RECRUTEMENTS

En cette période de RGPP, le sujet était délicat mais, au final, les recrutements suivants sont prévus par ce protocole :

	2011	2012	2013
<b>TSEEAC</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>72</b>
<b>IEEAC</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Attachés</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3</b>

En outre, +10 contrôleurs (ICNA ou TSEEAC) par tranche de 1% au dessus de 3% de croissance de trafic en 2011 (plafonné à 30).